

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Nagelmackers European Real Estate Fund

Nagelmackers European Real Estate Fund (le "Fonds"), est un compartiment de la SICAV autogérée Nagelmackers (le "l'OPC")

Classe de base ISIN BE6294018765

Objectifs et politique d'investissement

Nagelmackers Real Estate Fund vise à obtenir une plus-value à long terme, en investissant dans des instruments financiers représentatifs du secteur européen de l'immobilier, en général.

À cette fin, les avoirs sont principalement investis dans des certificats immobiliers européens cotés en bourse, des trusts immobiliers européens cotés en bourse, des actions cotées en bourse de sociétés immobilières, des actions cotées en bourse de sociétés qui font de la promotion immobilière ou dans des OPC qui investissent dans l'immobilier.

Le fonds peut utiliser des instruments financiers dérivés en vue de couvrir les risques baissiers ou d'optimiser le rendement.

Pour ce fonds, aucun benchmark n'est appliqué et le compartiment sera géré activement.

Les revenus de dividendes de la classe d'actions sont distribués.

Vous pouvez acheter ou vendre des actions du fonds chaque jour ouvrable bancaire. Le rachat ne peut être limité ou différé qu'à titre exceptionnel. Et ce toujours dans l'intérêt des actionnaires actuels du fonds.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans 5 ans.

Profil de risque et rendement



Cet indicateur de risque et de rendement montre la volatilité historique du fonds sur une période de 5 ans. Il se peut que les données historiques, utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique, ne soient pas une indication fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie la plus basse (catégorie 1) n'implique pas qu'il s'agisse d'un investissement dénué de risques. Il ne peut pas être garanti que la catégorie de risque et de rendement ne change pas. Le classement du fonds peut varier dans le temps. Le fonds appartient à la catégorie 6 parce que sa valeur est soumise à des fluctuations importantes. La probabilité d'enregistrer un bénéfice ou de subir une perte est donc potentiellement élevée. Les risques suivants ne sont peut-être pas (suffisamment) reflétés par l'indicateur synthétique précité :
 - Risque de liquidité : Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un laps de temps raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.
 - Risque de

concentration : les investissements se font dans un segment spécifique du marché boursier, notamment le secteur de l'immobilier. Cela rend le compartiment plus sensible aux fluctuations au sein de ce segment spécifique.
 - Risque de change : l'investissement peut porter sur des investissements exprimés en une autre monnaie. Étant donné que le risque lié à ces monnaies n'est pas complètement couvert, il est question d'un risque de change.
 - Risque de durabilité : un événement ou une condition environnementale, sociale ou portant sur la gouvernance d'entreprise dont la survenance pourrait avoir un effet défavorable important ou potentiellement important sur la valeur d'un investissement. Pour un aperçu complet des risques de ce fonds, nous vous renvoyons au paragraphe y afférent dans le prospectus, disponible au prestataire de services financiers ou via le site web.

Nagelmackers European Real Estate Fund

Nagelmackers European Real Estate Fund (le "Fonds"), est un compartiment de la SICAV autogérée Nagelmackers (le "OPC")

Classe de base ISIN BE6294018765

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée 2,50%

Frais de sortie -

Changement de compartiment -

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi respectivement avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants 1,64%

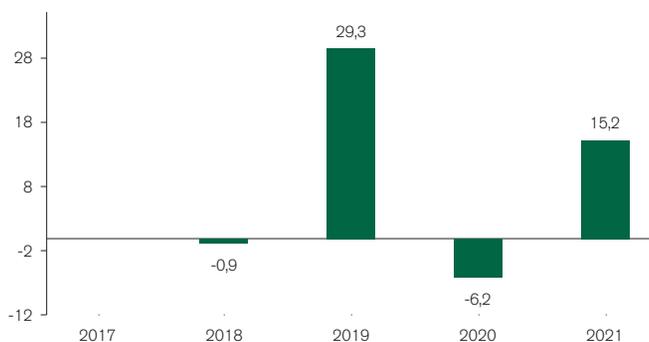
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance -

Les frais d'entrée et de sortie mentionnés sont des montants maximum, en fonction de votre institution financière. Votre conseiller financier ou distributeur peut vous renseigner sur les frais d'entrée et de sortie réels.

Si vous souhaitez échanger vos actions contre des actions d'un autre compartiment de l'OPC, aucuns frais ne vous sont comptabilisés. Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en 31.12.2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Le pourcentage des frais courants ne tient pas compte des aspects suivants : frais de transaction du portefeuille, sauf en cas de rémunération d'entrée ou de sortie payée par le fonds à l'achat ou la vente d'actions d'un autre organisme de placement collectif. Pour de plus amples informations sur les frais et rémunérations, nous vous renvoyons au paragraphe y afférent dans le prospectus, disponible au prestataire de services financiers ou via le site web.

Performances passées



Le graphique affiche une performance annuelle en EUR depuis la date de début du fonds : 16/06/2017

Le fonds a été créé en 2017.

Cette classe d'actions a été lancée en 2017.

Les performances passées ont été calculées en EUR.

Les résultats affichés dans le schéma sont un reflet de la prestation historique du fonds. Ils ne constituent pas une garantie pour l'avenir.

Les résultats mentionnés tiennent compte du réinvestissement du dividende, mais pas des rémunérations d'entrée et de sortie.

Informations pratiques

Dépositaire: CACEIS Bank Belgium Branch est le dépositaire de ce fonds.

Autres informations: De plus amples informations sur l'OPC, des copies du prospectus et du rapport annuel (ou semestriel) le plus récent sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais au prestataire de services financiers, CACEIS Bank Belgium Branch, Avenue du Port 86C b320, 1000 Bruxelles ou via le site web www.nagelmackers.be. Sur ce site web, vous trouverez également les autres informations les plus actuelles concernant l'OPC. Vous trouverez la valeur actuelle des actions du fonds sur ce site web et dans L'Echo et le Tijd.

Fiscalité: La législation fiscale belge peut influencer sur votre situation fiscale personnelle.

Déclaration de responsabilité: La responsabilité de Nagelmackers ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Informations spécifiques: Le présent document d'information essentielle pour l'investisseur fournit des informations sur une classe d'un compartiment de l'OPC Nagelmackers qui se compose de plusieurs compartiments. Le prospectus et les rapports annuel et semestriel sont établis pour l'ensemble de l'OPC. L'OPC est une sicav de droit belge conforme à la directive concernant les OPCVM. Afin de protéger les investisseurs, les actifs et les passifs de chaque compartiment de l'OPC sont légalement distincts de ceux d'autres compartiments.

Informations sur le fonds: Vous pouvez, à certaines conditions, échanger vos actions contre des actions d'un autre compartiment de l'OPC. Pour de plus amples informations à ce sujet, nous vous renvoyons au paragraphe y afférent dans le prospectus, disponible chez CACEIS Bank Belgium Branch ou via www.nagelmackers.be.

Politique de rémunération : De plus amples détails de la politique actualisée de rémunération se trouvent dans la politique intégrale de rémunération de Nagelmackers. Vous trouverez cette politique de rémunération sur le site Internet suivant : www.nagelmackers.be. Une version papier de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande adressée à Nagelmackers.